

# Faible redressement de la consommation et des revenus

En 2010, les effets de la crise perdurent et continuent d'affecter le marché du travail réunionnais. La progression de la consommation et des revenus s'en trouve altérée. Néanmoins, les revenus renouent avec une croissance modérée et la consommation progresse cette année un peu plus qu'en 2009.

En valeur, la **consommation des ménages** augmente de 3,3 % en 2010, gagnant ainsi 1,4 point par rapport à l'année précédente. Mais l'accélération de l'inflation (+ 1,5 % après + 0,5 % en 2009) contraint la croissance de la consommation des ménages à + 1,6 % à prix constants (après + 1 % en 2009). La croissance de la consommation des ménages fléchit ainsi depuis trois ans. Entre 1998 et 2007, elle s'établissait en moyenne à + 4,6 % par an.

Cette reprise modérée de la consommation des ménages s'accompagne d'une hausse de 11,4 % de la valeur des importations de biens de consommation. Les plus

fortes hausses concernent les biens d'équipement du foyer (+ 19,5 %), l'édition (+ 14 %) et l'habillement (+ 13 %).

Néanmoins, les achats importants des ménages ont été de nouveau reportés cette année. La nouvelle baisse du montant des crédits à la consommation (- 3 %) illustre cet attentisme. Ainsi, pour la troisième année consécutive, les immatriculations de véhicules neufs par les particuliers diminuent de 5,9 % d'après les premières estimations. Parallèlement, les importations de voitures particulières neuves se contractent de 3,2 %.

En valeur, le revenu disponible brut des ménages (RDBM) s'apprécie de 3,5 %, après + 2,1 % en 2009 (tableau 1). Cependant, cette croissance reste bien en deçà de la moyenne décennale (+ 6 %). L'inflation plus marquée a pesé sur le RDBM en volume qui augmente de 1,9 % à prix constants. En moyenne par habitant, le revenu disponible brut progresse de 1,9 % en valeur et de 0,4 % en volume, du fait de l'accroissement de la population.

■ Tableau 1  
Évolution du revenu disponible des ménages <sup>1</sup> %

	Total		Par habitant	
	en valeur	en volume	en valeur	en volume
2009-2010	3,5	1,9	1,9	0,4
Moyenne annuelle 2000-2010	6,0	4,0	4,4	2,5

Source : Cerom - Comptes rapides

<sup>1</sup> Le revenu disponible brut des ménages additionne leurs revenus d'activité perçus (salaires et revenus des non salariés), les prestations sociales qui leurs sont versées, le solde de leurs revenus du patrimoine (intérêts et revenus financiers reçus moins ceux versés), ainsi que le solde des autres transferts (notamment assurances). Du total de ces revenus sont déduits les cotisations sociales et les impôts directs payés par les ménages (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS).

## La masse salariale du BTP poursuit sa chute

En 2010, les salaires versés à La Réunion augmentent de 2,6 %, après une réduction de 0,4 % en 2009. La masse salariale du secteur public progresse de 2 %. Deux éléments concourent à cette hausse : l'augmentation de 0,7 % de la valeur du point d'indice d'une part et la légère hausse des salaires distribués dans la fonction publique locale et nationale d'autre part.

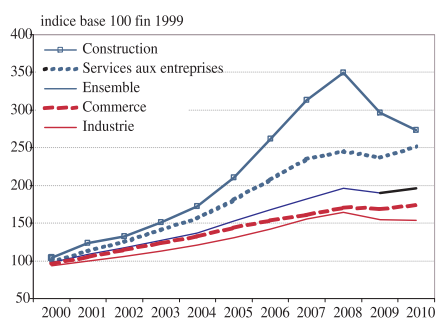
Dans le privé, la masse salariale augmente plus significativement, de 2,9 %. Néanmoins, les plus bas salaires sont peu revalorisés : le salaire minimum interprofessionnel de croissance horaire (Smic) ne croît que de 0,5 % en 2010.



# Cr

## Consommation-Revenus

■ Graphique 1  
Masse salariale des secteurs marchands : la construction en chute libre



Source : Insee, Épure

Par secteur (graphique 1), l'évolution de la masse salariale est contrastée. Fortement touché par la crise de l'emploi depuis 2 ans, le secteur de la construction subit la plus forte baisse (-7,6 %). Il a encore perdu des emplois en 2010. La réduction des commandes privées et publiques agit ainsi négativement sur le niveau des revenus distribués.

Dans l'industrie, la masse salariale croît de 1,2 % cette année. Néanmoins, le secteur industriel lié à l'activité du BTP est touché, et ses revenus diminuent : -7,3 % dans l'industrie des produits minéraux et -4,6 % dans celle des biens d'équipement. Les salaires distribués progressent dans les autres secteurs industriels.

Dans les services marchands, y compris le commerce, la reprise de l'activité se confirme : la masse salariale augmente de 5,9 %. La masse salariale des services aux particuliers progresse fortement (+17,8 %), grâce au bon niveau de l'emploi. Les salaires dans l'hôtellerie et la restauration augmentent de 6,8 %, ce secteur profitant du regain du tourisme d'agrément en 2010. La masse salariale dans les transports progresse également de 8,1 %.

Par contre, les difficultés de la branche automobile freinent la croissance des salaires du secteur commerce et réparation automobile. Les salaires versés n'ont augmenté que de 1 %.

### Les prestations chômage poursuivent leur envolée

Les prestations sociales en espèce, qui sont une composante importante du revenu des ménages réunionnais (environ 30 %), augmentent de nouveau fortement cette année, de 6,7 %. Les montants versés atteignent 2,8 milliards d'euros.

La Caisse d'allocation familiale demeure le principal pourvoyeur de prestations sociales, avec une somme distribuée de 1,12 milliard d'euros (hors logement). Néanmoins, les allocations versées par la caisse augmentent peu (+1,6 %).

Les montants des retraites distribués se chiffrent à 1,08 milliard d'euros, soit une progression de +4 % en un an. Depuis 2007, les montants de retraite progressent plus faiblement d'année en année. L'année 2010 ne fait pas exception.

Plus marquée, l'augmentation des montants versés par les Assedic s'élève à 12 %, en lien avec la dégradation continue du marché du travail. Ainsi, les versements atteignent cette année un niveau record, avec 525 millions d'euros.

Enfin, les montants versés au titre du revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) ont presque triplé cette année. Ainsi, 98 millions d'euros ont été distribués, contre 36 millions en 2009. Cette hausse est mécaniquement liée au nombre de versements effectués, qui passent de 144 000 en 2009 à 409 000 en 2010. Le RSTA est alloué aux personnes sous contrat dont le revenu brut est inférieur ou égal à 1,4 Smic. Les premiers versements ont eu lieu à la mi-2009. ■

Cédric RÉALE  
Direction régionale de l'Insee